



CONCESSION RELATIVE
AU STADE NAUTIQUE METROPOLITAIN A MERIGNAC

FICHE MODIFICATIVE

N° 0 0 9 B

A. DEMANDE DE MODIFICATION

A.1. ORIGINE DE LA MODIFICATION

Demande du Déléguant

Proposition du Déléguataire

Changement de législation

A.2. LIBELLE DE LA MODIFICATION

Actualisation du prix du raccordement du RCU par mixener
Actualisation des couts R1 et R2

A.3. DESCRIPTIF DE LA MODIFICATION:

Actualisation du prix du raccordement du RCU par mixener
Actualisation des couts R1 et R2

Conformément à l'article 33.3 paragraphe 2) ajustement en fonction des tarifs du réseau de chaleur
Les Index de référence de la chaleur de l'Annexe XV.g sont remplacés par les suivants :
prix du DCE : R1 = 65,729 € HT/MWh et R2 = 71,296 € HT/kW_souscrit
prix de vente : R1 = 68,686805 € HT/MWh et R2 = 74,5 € HT/kW_souscrit

A.4. DOCUMENTS CONTRACTUELS IMPACTES

- 1 : Annexe XV.g
- 2 :
- 3 :
- 4 :
- 5 :
- 6 :

B. FICHE FINANCIERE

B.1. IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT

en € HT valeur janvier 2020

Honoraires MOE	0,00
Montant des travaux (cf. fiche financière)	34 023,46
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	0,00
Total	34 023,46

Nota bene : Le chiffrage ne prend pas en compte les coûts de mise au point juridique et financière de l'avenant qui intégrera cette modification.

B.2. IMPACT SUR LE DELAI DE REALISATION

Impact sur la date de Mise à Disposition Réelle sans objet

Nota bene : L'impact global des modifications sur les délais de réalisation, prévus au Contrat, sera déterminé au plus tard trois mois avant la Date Contractuelle de Mise à Disposition Contractuelle, pour tenir compte des incidences des délais, en particulier la validation tardive des FM, de l'ampleur de l'ensemble des modifications qui ont été ou seront approuvées et des interactions possibles entre elles.

B.3. IMPACT SUR LA COMPENSATION FINANCIERE VERSEE AU DELEGATAIRE PAR LE DELEGANT

en € HT valeur janvier 2020

Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE1)	2 355 957,46
Impact sur la Compensation Forfaitaire d'Exploitation 1 (CFE2)	0,00

B.4. PIECES JOINTES

- 1 : Mémoire détaillé
- 2 : Fiche financière
- 3 : Devis de raccordement approuvé
- 4 : Détail du calcul de l'impact CFE 1
- 5 :
- 6 :

B.5. VALIDITE DE LA FICHE FINANCIERE ET DU MÉMOIRE DETAILLE

Etabli par : Corentin Aubry
le jj/mm/aaaa
Durée de validité de la fiche financière : 30 jours après émission
Date limite de validité de la fiche financière : jj/mm/aaaa

Le Déléguataire
Visa

C. VALIDATION DE LA MODIFICATION

C.3. VISA DE LA FICHE MODIFICATIVE

Etabli par _____ le: _____

Le Déléguant
Visa

CONCESSION RELATIVE
AU STADE NAUTIQUE METROPOLITAIN A MERIGNAC

MÉMOIRE DÉTAILLÉ

N° 0 0 9 B

DETAIL DE LA MODIFICATION - CONCEPTION

Le réseau de chaleur auquel doit se raccorder le nouveau Centre Nautique n'existe pas encore au jour de la signature du présent Contrat, les procédures d'attribution étant en cours sous l'autorité de Bordeaux Métropole.

Une hypothèse théorique des prix du réseau de chaleur (raccordement, abonnement, consommations) a été fixée par la Personne Publique pour les besoins d'établissement du Plan d'Affaires annexé au présent Contrat.

Il est convenu entre les parties que le montant de la CFE 1 sera majoré ou minoré pour tenir compte des prix effectifs résultant du futur contrat de concession du réseau de chaleur. La majoration ou la minoration sera applicable à compter de la date à laquelle le raccordement du Concessionnaire aura été rendu effectivement possible en application du contrat de concession du réseau de chaleur. Elle sera appliquée au plus tard au cours de la première année suivant la mise en service, avec effet rétroactif pour tenir compte de la période d'exploitation le cas échéant déjà passée. Le cas échéant un avenant sera conclu pour prendre acte de cette majoration ou minoration. »

Les stipulations du Contrat de Concession ainsi que tout autre élément contractuel relatif au présent avenant s'appliquent à lui selon le principe de transparence.

Au regard des articles précités et suite à la signature du devis de raccordement et de la police d'abonnement, les parties se sont rapprochées afin de conclure un avenant au contrat de groupement de conception-construction afin d'acter l'actualisation du prix du raccordement du réseau de chaleur et de la CFE 1 prévue au Contrat de Concession.

La souscription au réseau de chaleur était prévue au Contrat de Concession avec un cout de raccordement de 408 000€ HT (Soit 489 600€ TTC). Le cout effectif du raccordement souscrit auprès de la société MIXENER est de 442 023.46 € HT (soit 530 428.152 € TTC), soit une augmentation de 34 023.46 € HT (soit 40 828.15€ TTC)

DETAIL DE LA MODIFICATION - TRAVAUX

Cout des travaux réalisés par Mixener

DETAIL DE LA MODIFICATION - FLUIDES

Suivant la police de raccordement souscrite

DETAIL DE LA MODIFICATION - DELAIS

s/o

DETAIL DE LA MODIFICATION - MAINTENANCE GER

En application du 2) de l'Article 33,3 du Contrat de Concession, il a été convenu entre les Parties que le montant de la CFE 1 sera majorée ou minorée pour tenir compte des prix effectifs résultant du futur contrat de concession du réseau de chaleur. La majoration ou la minoration sera applicable à compter de la date à laquelle le raccordement du Concessionnaire aura été rendu effectivement possible en application du contrat de concession du réseau de chaleur.

Or le raccordement est effectif depuis le 5 septembre 2022. Les tarifs en vigueur à cette date sont : R1 = 65,729 € HT/MWh et R2 = 71,296 € HT/kW_souscrit.

Il est ainsi substitué au sein de l'Annexe XV.g les valeurs du dossier de consultation par ces dernières valeurs.

La valeur du prix de vente porté dans cette même Annexe XV.g sont modifier par les valeur en maintenant le rapport de propotionnalité soit en appliquant le coefficient égale à $39.8145 / 38,10 = 1,045$. Les valeurs suivantes rEmplacent ainsi celles relatives au prix de vente : R1 = 68,686805 € HT/MWh et R2 = 74,5 € HT/kW_souscrit. Les valeurs de références de la consommation et de la puissance souscrite étant respectivement de 3012 MWh/an et de 1700 kW, le montant de la plus-value à supporté par la CFE 1 est de 119288,58 € par année pleine soit 2 355 957,46 € HT pour la durée de l'exploitation,

DETAIL DE LA MODIFICATION - SERVICE PUBLIC ET EXPLOITATION COMMERCIALE

Sans objet



CONCESSION RELATIVE
AU STADE NAUTIQUE METROPOLITAIN A MERIGNAC

FICHE FINANCIERE

N° 0 0 9 B

DETAIL DE LA MODIFICATION - INVESTISSEMENT

IMPACT SUR L'INVESTISSEMENT	QT	UNITE	PU	TOTAL
ETUDES				
Honoraires Bureau d'étude technique	1	ens		0,00 €
Honoraires Architecte	1	ens		0,00 €
Honoraires Entreprise	1	ens		0,00 €
TOTAL ETUDES				0,00 €

TRAVAUX				
Cout de raccordement	1	ens	34 023,46 €	34 023,46 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
				0,00 €
TOTAL TRAVAUX				34 023,46 €

DETAIL DE LA MODIFICATION - MAINTENANCE GER

IMPACT SUR LA MAINTENANCE SUR LA DUREE DE L'EXPLOITATION	P1	P2	P3	Total
Actualisaton R1 et R2	2 355 957,46 €	- €	- €	2 355 957,46 €
TOTAL GENERAL				2 355 957,46 €



Devis branchement au réseau de chaleur urbain
de Mérignac Centre

MD01

-

STADE NAUTIQUE MERIGNAC

Une question sur votre contrat ?

Contactez votre responsable commercial :

Vincent DESSANE

06 71 92 64 69



VOTRE DEVIS BRANCHEMENT

Le raccordement au réseau de Mérignac Centre nécessite la réalisation d'un branchement d'amenée d'eau chaude d'environ **71** mètres depuis la canalisation située à la sortie de la chaufferie bois jusqu'aux brides secondaires des installations du site qui seront installées dans le local de production d'eau chaude du bâtiment.

Le raccordement au réseau de chaleur de Mérignac Centre de l'îlot **Stade Nautique Mérignac** situé au 50/60 Avenue du Truc, 33700 Mérignac, nécessite la réalisation de travaux dans le poste de livraison (échangeur, compteur...) pour assurer les besoins de calories en chauffage et/ou en eau chaude sanitaire.

Les besoins exprimés en kW installés sont :

- Chauffage : **50 kW**
- Eau chaude sanitaire : **50 kW**
- Autre : Besoins globaux du Stade Nautique : **1700 Kw**
- **Total : 1700 kW**

La sous-station d'échange est constituée principalement de la partie terminale du réseau primaire, soit les conduites de branchement, les organes de commandes, de contrôle, d'isolement, de comptage, de régulation et d'échangeur à plaques.

Puissance thermique P (kW)	Surface sous-station chaud
$1500 < P < 2000$	22 m ²



1. Montant du devis de branchement

Le montant du devis de branchement au réseau urbain ou des droits de raccordement correspond au coût des branchements, compteurs, travaux dans le poste de livraison dans un local fourni par le Client, et les canalisations situées entre le réseau de distribution de chaleur et le poste de livraison, et une quote-part du réseau de distribution et des ouvrages de production.

Il comprend :

Coût des canalisations y compris VRD (branchement > 35 ml)

Pour le réseau de chaleur : nous avons une longueur totale de 71 ml en **DN80**, le cout du branchement est donc pour une longueur de 36 ml : 75 ml – 35 ml (longueur de base)

$$36 \text{ ml} \times 723.86 \text{ €/ml} = \mathbf{26\ 058.96 \text{ € HT}}$$

Droits de raccordement

Puissance souscrite chaud : 1700 kW

Coût raccordement au kW : 244.6850 €HT/kW

Droits de raccordement chaud : **415 964.50 €HT**

Le montant total des coûts de canalisations et des droits de raccordement s'élèvent à :

$$442\ 023.46 \text{ € H.T} \quad 88\ 404.692 \text{ € T.V.A. à 20 \%}$$

$$\mathbf{530\ 428.152 \text{ € T.T.C}}$$

Les coûts de canalisation et les droits de raccordements sont exigibles dans les conditions suivantes :

- 30% à la signature de la demande d'abonnement,
- 70% à la mise en service de l'installation.

Les règlements feront l'objet, de la part du Client, de virement sur le compte bancaire du Déléguataire dans un délai de **7 (sept) jours** calendaires à compter de la date d'émission de l'appel de fonds. En cas de retard de paiement, les intérêts courront de plein droit sans qu'il soit nécessaire d'adresser une mise en demeure, au taux de l'intérêt légal à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

2. Conditions de réalisation des travaux de branchement

La réalisation des travaux est conditionnée :

- A la réception du devis de branchement, dûment daté, signé et portant la mention « Bon pour accord » ;
- A la réception de la Police d'Abonnement dûment complétée, datée, signée, qui seront adressés a minima 12 mois avant la mise en service de la sous-station.

Le délai de validité de la présente offre est de 6 mois à compter de la date d'envoi.



3. Date de mise en service du poste de livraison

La date prévisionnelle de mise en service est fixée au **01/08/2022**, sous réserve d'obtention des autorisations administratives pour la réalisation des travaux de raccordement au Réseau de Chaleur Urbain.

4. Descriptif des travaux de branchement

Mérignac Centre Énergies réalise les travaux de la sous station, soit :

- Un branchement de raccordement 71 ml jusqu'au réseau de chaleur le cas échéant ;
- Une liaison par fibre optique reliée au réseau principal ;
- Un échangeur de chaleur à plaques ;
- Un compteur d'énergie thermique en interface avec la GTC ;
- Un ensemble de dispositifs techniques, tels que décrits dans le tableau ci-après :

Réseau	Libellé	Quantité
Primaire chauffage	Vanne d'arrêt	1
	Filtre à tamis	1
	Manomètre différentiel 0-16 bar	1
	Thermomètres 0-120°C	2
	Sonde de température à plongeur	2
	V2V de régulation	1
	Compteur d'énergie avec intégrateur	1
	Vanne de vidange	2
	Vanne d'arrêt	1
Echangeur	Echangeur à plaques	1700 kW
Secondaire chauffage	Vanne d'arrêt	1
	Manomètre différentiel 0-10 bar	1
	Thermomètres 0-120°C	2
	Sonde de température à plongeur	2
	Thermostat de sécurité	1
	Soupape 5 bar canalisée	1
	Vanne de vidange fileté avec bouchon à chaînette	2
	Vanne d'arrêt	1
Filtre à tamis	1	
Coffret électrique	Armoire avec serrure à clé, sectionneur général, disjoncteurs, goulottes de câblage. Intégration d'un automate de régulation	1

Fait à BORDEAUX,

Le 2 mars 2022

En deux exemplaires

(Signatures précédées de la mention "LU ET APPROUVÉ")

Pour la société **Mérignac Centre Énergies**
Lu et approuvé
 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pour le Client, Société DALKIA

LE DIRECTEUR CENTRE OPERATIONNEL

DocuSigned by:

Cécile HALRAULT

24-03-2022 15:21:06... 95F5801E2D56402...

4

DocuSigned by:

Olivier SOULLA

40C9434A01644AA...

MÉMOIRE DÉTAILLÉ

N° 0 0 9 B

DETAIL DE LA MODIFICATION - CONCEPTION

Prix de vente initiale suivant hypothèse du CDC		débours	prix unitaire	coeff vente		prix vente
	RCU R1	3 012 MWh/an	38,10 €/MWh	1,045	39,8145	119 921 €
	R2 RCU annuel	1 700 kW	53,1 €	1,045	55,5 €	94 332 €

Prix de vente avec prix R1 et R2 fournis par Mixener		débours	prix unitaire	coeff vente		prix vente
	RCU R1	3 012 MWh/an	65,729 €/MWh	1,045	68,686805	206 885 €
	R2 RCU annuel	1 700 kW	71,296 €/MWh	1,045	74,50 €	126 657 €

Ecart annuel 119 288,58 €

	TOTAL	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042
Nombre d'années pleines d'exploitation	19,8	0,083333333	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0,7

Prix de vente initiale suivant hypothèse du CDC	Consommation	12 004 463 € HT	53 858 € HT	646 300 € HT	646 300 € HT	603 283 € HT	402 189 € HT																	
Eau	1 292 636 € HT	8 661 € HT	103 929 € HT	103 929 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	40 608 € HT
Electricité	6 480 331 € HT	27 343 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	218 745 € HT
Chauffage	4 231 505 € HT	17 854 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	214 253 € HT	142 836 € HT
Autres (à préciser)	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT

0
0

Prix de vente avec prix R1 et R2 fournis par Mixener	Consommation	14 360 421 € HT	63 799 € HT	765 589 € HT	765 589 € HT	722 572 € HT	481 715 € HT																	
Eau	1 292 636 € HT	8 661 € HT	103 929 € HT	103 929 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	60 912 € HT	40 608 € HT
Electricité	6 480 331 € HT	27 343 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	328 118 € HT	218 745 € HT
Chauffage	6 587 455 € HT	27 795 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	333 542 € HT	222 361 € HT
Autres (à préciser)	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT	0 € HT

Ecart 2 355 957,46 € HT